تدبير الوفاء
Wafa Gestion

FCP WAFA ASSURANCE SECURITE

NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par WAFA GESTION, représentée par M. Badr ALIOUA en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

WAFA GESTION
Siège Social: 416 Rue Mustapha
El Maani - CASABLANCA
el : 022-54.50.54
Fax : 022-22.99.81

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence N° VI/OP/073/2010 en date du 09/12/2010

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Directeur Général

Hassan BOULAKNADAI

VB

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

I. PRESENTATION DU FCP WAFA ASSURANCE SECURITE

- Dénomination sociale : WAFA ASSURANCE SECURITE
- Nature juridique : Fonds Commun de Placement (FCP) régi par le dahir portant loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993 relatif aux OPCVM tel que modifié par la loi n° 53-01.
- Code Maroclear : MA0000040222
- Date et référence de l'agrément : 15 Septembre 2010 sous référence AG/OP/075/2010
- Date de création : 10 Décembre 1998
- Siège social de l'établissement de gestion : 163, Avenue Hassan II - Casablanca
- Durée de vie : 99 ans
- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre (de chaque année)
- Apport initial : 1 000 000 de dirhams
- Valeur liquidative d'origine : 10 000 dirhams
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Promoteur : Wafa Assurance
- Souscripteur concerné : Wafa Assurance
- Etablissement de gestion : Gestfonds
- Gestionnaire : Wafa Gestion
- Etablissement dépositaire : Attijariwafa Bank
- Teneur de compte : Attijariwafa Bank
- Commercialisateur : Attijariwafa Bank
- Commissaire aux comptes : Cabinet A.Saaidi et Associés, représenté par M. Nawfal AMAR

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : WAFA ASSURANCE SECURITE est un FCP « Obligations Moyen et Long Terme ».

 La sensibilité du FCP est comprise entre 4 (exclu) et 8 (Inclus).

- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir une valorisation du capital investi sur un horizon supérieur à 3 ans avec un risque maîtrisé.

- Indice de référence : 100% Moroccan Bonds Index Moyen Long Terme.

- Stratégie d'investissement : Le FCP investira en permanence 100% de son actif hors liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat, tout en respectant la réglementation en vigueur.

CONSEIL DÉONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIÈRES C.D.V.M

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

III. EVOLUTION HISTORIQUE DE L'OPCVM

Date	VL base 100	Actif Net
31/12/1999	134,71	1 146 854 032,14
29/12/2000	133,55	1 155 476 770,52
28/12/2001	145,47	1 939 090 123,12
27/12/2002	163,62	2 257 711 632,79
26/12/2003	178,45	2 442 685 204,66
31/12/2004	198,23	2 713 470 930,66
30/12/2005	208,94	2 860 135 455,02
29/12/2006	231,45	3 168 241 687,26
28/12/2007	220,59	3 147 884 943,75
26/12/2008	220,64	3 148 727 529,44
25/12/2009	226,46	3 320 618 201,70
25/06/2010	225,26	3 340 211 722,90

IV. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- **Date de commercialisation** : Février 1999.
- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Hebdomadaire, le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- **Modalités de diffusion de la valeur liquidative** : Affichage dans le réseau d'Attijariwafa Bank et publication dans un journal d'annonces légales.
- **Méthodes de calcul de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent l'apport du FCP.
 Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire n°02/04 relative aux conditions d'évaluation des valeurs apportées à un OPCVM ou détenues par lui.
- **Modalités de souscription et de rachat :** Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : locaux du réseau d'Attijariwafa Bank.
 Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
 Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
 Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré, du lundi au jeudi jusqu'à 16h, dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- **Affectation des résultats** : Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées selon la décision du Conseil d'Administration de l'établissement de gestion du FCP.

 Les principaux membres dudit conseil sont : Messieurs Boubker JAI et Mohamed EL KETTANI, respectivement Président et Administrateur.

 Les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

 En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celui-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice.
- **Comptabilisation des coupons** : Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.

C.D.V.M. DES VALEURS MOBILIÈRES

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

V. ETABLISSEMENT DE GESTION

- Dénomination : GESTFONDS
- Siège social : 163, Avenue Hassan II - Casablanca
- Capital social : 1 000 000,00 Dhs
- Liste des principaux dirigeants :

Nom	Fonction
Boubker JAI	Président
Badr ALIOUA	Directeur Général

VI. GESTIONNAIRE

- Dénomination : WAFA GESTION
- Siège social : 416, Rue Mustapha El Maani - Casablanca
- Capital social : 4 900 000,00 Dhs
- Liste des principaux dirigeants :

Nom	Fonction
Boubker JAI	Président
Badr ALIOUA	Directeur Général

VII. ETABLISSEMENT DEPOSITAIRE

- Dénomination : ATTIJARIWAFA BANK
- Siège social : Casablanca 2, Bd Moulay Youssef
- Capital social : 1 929 959 600,00 DHS
- Liste des principaux dirigeants :

Nom	Fonction
Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général
Omar BOUNJOU	Directeur Général
Boubker JAI	Directeur Général
Ismail DOUIRI	Directeur Général

VIII. TENEUR DE COMPTES

- Dénomination : ATTIJARIWAFA BANK
- Siège social : Casablanca 2, Bd Moulay Youssef
- Liste des principaux dirigeants :

Nom	Fonction
Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général
Omar BOUNJOU	Directeur Général
Boubker JAI	Directeur Général
Ismail DOUIRI	Directeur Général

COMITE DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M

COMMERCIALISATEUR

- Dénomination : ATTIJARIWAFA BANK
- Siège social : Casablanca 2, Bd Moulay Youssef
- Liste des principaux dirigeants :

Nom	Fonction
Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général
Omar BOUNJOU	Directeur Général
Boubker JAI	Directeur Général
Ismail DOUIRI	Directeur Général

IX. COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Cabinet : A. Saaidi et Associés, représenté par M. Nawfal AMAR.
- Siège social : 4, Place Maréchal – Casablanca.

X. COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0% incompressible, acquis au FCP.

Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative.

Les commissions de rachats s'élèvent à 1,50% HT maximum des montants rachetés, dont 0% incompressible, acquis au FCP.

Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

« NB : En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte ».

XI. FRAIS DE GESTION

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP et provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Les frais de gestion, revenant à WAFA GESTION, couvrent, à titre strictement indicatif, les charges suivantes :

(1) Frais publications : 20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes : 20 000 dhs
(3) Commissions CDVM : 0,025%
(4) Dépositaire : 0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » : 4 000 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » : Selon les conditions en vigueur.

Prestations de WAFA GESTION : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES * C.D.V.M

XII. REGIME FISCAL

1- Fiscalité de l'OPCVM :

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'OPCVM n'est pas assujetti, à la date de la présente note d'information, aux droits d'enregistrement et de timbre, à la taxe professionnelle, ainsi qu'à l'impôt sur les sociétés et la participation à la solidarité nationale.

2- Fiscalité des porteurs de part de l'OPCVM :

Le régime fiscal applicable dépend des dispositions fiscales applicables au régime juridique de l'OPCVM et à la situation particulière de l'investisseur (personne physique ou morale, résident ou non). Ainsi, les investisseurs désirant souscrire au présent OPCVM ou effectuer le rachat des actions ou parts dudit OPCVM sont invités à s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal, du régime fiscal qui s'applique à leur situation.

Sous réserves des dispositions des conventions internationales tendant à éviter la double imposition, les règles fiscales applicables sont fixées par le Code Général des Impôts, édité par l'administration fiscale et mis à jour à l'occasion de la loi des Finances.

XIII. DATE ET REFERENCE DE VISA

La note d'information a été visée le 09/12/2015 sous la référence VI/OP/073/2015

CONSEIL DÉONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIÈRES
C.D.V.M